



Communiqué

Concours IEF au titre de 2018

Un arrêté de la ministre des armées en date du 1^{er} août 2017 autorise **au titre de l'année 2018** l'ouverture d'un concours externe, sur titres et épreuves, et d'un concours interne, sur épreuves, pour le recrutement d'**ingénieurs d'études et de fabrications** du ministère de la défense.

- L'**organisation** de ces concours est à la charge du centre ministériel de gestion (**CMG**) de Lyon.
- Les spécialités ouvertes aux concours sont les suivantes :

SPÉCIALITÉS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Achats	X	X
Electrotechnique	X	X
Génie civil - études techniques	X	X
Informatique	X	X
Mécanique - études	X	X
Organisation et gestion de la production	X	X
Pyrotechnie - expertise, essais	X	X
Qualité	X	X
Santé, sécurité, environnement, travail	X	X
Sciences et techniques de la mer	X	-
Télécommunications	X	X

Un arrêté de la ministre des armées, publié ultérieurement, fixe la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts pour les concours externe et interne, ainsi que du nombre de postes offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

- L'**ouverture des inscriptions** est fixée au **5 septembre 2017**.
- La **date limite de retrait des dossiers d'inscription** et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au **9 octobre 2017** à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.
- La date de **clôture des inscriptions** est fixée au **11 octobre 2017**.
- L'**épreuve écrite d'admissibilité du concours** interne a lieu le **21 novembre 2017**, dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.
- Les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye. Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature.
- L'**épreuve d'admissibilité du concours externe** sur titres qui consiste en l'examen par le jury des dossiers des candidats autorisés à prendre part au concours se déroule à Lyon, **à compter du 27 novembre 2017**.
- Les **épreuves orales d'admission des concours externe et interne** se déroulent à Lyon, **à partir du 26 février 2018**.

(Voir l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035505322&dateTexte=&categorieLien=id>)



Commentaire



FO rappelle qu'« un arrêté de la ministre des armées, publié ultérieurement, fixe la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts pour les concours externe et interne... » mais, dans ce cadre, a demandé à la DRH-MD que les postes et affectations soient rapidement connus des agents, et ce avant la clôture des inscriptions.

Paris, le 5 septembre 2017

